

TCHADORS... ET MITRES ROSES...

On aura tout vu! Alors qu'en pleine quiétude le secrétaire de la F.E.N et la *Ligue de l'enseignement* colloquent avec l'*Église de France* sur les moyens d'enseigner la culture religieuse à l'école publique, alors que Mgr Decourtray affirme: «*L'Église doit prendre part aux côtés de l'État à une nouvelle définition de la laïcité*», et que Lustiger précise: «*L'enseignement du catéchisme dans l'école publique serait un grand progrès qui placerait la France en harmonie avec les autres pays européens*», sans crier gare les tchadors s'introduisent dans l'école.

Quel tohu-bohu! Et quelles prestes conversions à la laïcité! En chœur avec Barre et Giscard, Pasqua s'indigne: «*La réaction instinctive est de dire non, c'est une marque de différence au sein de l'école publique, ce n'est pas normal*».

Domage que ces hommes d'État n'aient pas suivi leur instinct laïque lorsqu'ils votèrent les crédits à l'école confessionnelle, approuvèrent le décret Pasqua-Monory autorisant les conseils généraux et régionaux à financer la construction d'écoles confessionnelles, ainsi que la circulaire Monory généralisant les aumôneries à tous les établissements du second degré. On conçoit la peur instinctive de catholiques qui se croyaient universels et se retrouvent talonnés par une «*deuxième religion de France*». Il faudra expliquer à ces néophytes que la laïcité, plus qu'un refuge occasionnel, est un acquis démocratique facteur d'émancipation.

Il faudra aussi l'expliquer à tous ceux qui semblent tomber des nues et qui ont opiné ou œuvré à une altération dramatique de la notion de laïcité. Car la décision prise par Jospin en accord avec Mitterrand et Rocard, sous la bénédiction de Decourtray, s'appuie sur un terrain préparé de longue haleine par tous les «*rénovateurs*» de l'école, champions de la «*laïcité ouverte*».

Qui a milité pour une loi Savary prévoyant, des projets d'école à caractère spirituel?

Qui a soutenu une réforme Legrand des collèges visant à les transformer en «*lieux de vie*», prédisposant aux lieux de prières?

Qui, au nom du droit à la différence et au respect des cultures, s'est efforcé de dénaturer la laïcité, fondée sur la séparation des Églises et de l'État, pouf en faire un pudding multi-dieux?

Qui a écrit «*ces populations (immigrées) sont porteuses de valeurs qui rendent urgente et nécessaire une approche scolaire culturelle des religions*», dans *L'École libératrice* du 10 septembre 1988?

Qui s'est félicité d'un accroissement des pouvoirs et de la participation des groupes de pressions politiques et idéologiques dans les conseils d'école par le ministre Chevènement?

Qui, sous prétexte de «*travailler autrement*», a réclamé une loi d'orientation Jospin qui généralise les projets d'école sous le contrôle des mêmes «*partenaires*»?

Tout au plus l'irruption des tchadors, «*ostentatoires*», aura-t-elle fait subir une accélération à un processus insidieux.

Plutôt que de sonder les âmes, nous disons à ceux du P.S. et de la F.E.N. qui crient à la «*capitulation Jospin*» ou à ceux qui écrivent dans *L'Humanité* du 26 octobre «*On aura tout vu*»: regroupons les laïques

sur une charte très simple:

- En application de la loi de séparation des Églises et de l'État, les religions sont affaire privée, elles n'ont pas place à l'École publique.

- «*Les insignes et emblèmes politiques et religieux y sont interdits*», des gentils pendentifs aux au-môniers, ostentatoires ou non.

- «*La République ne subventionne, ni ne salarie aucun culte*» (loi de 1905), par conséquent les fonds publics reviennent à l'École publique, ainsi que le réclamaient les 10.813.697 pétitionnaires du serment de Vincennes.

- L'école est un lieu d'instruction, où les enseignants doivent exercer leur métier hors de la tutelle de groupes politiques et idéologiques instituée par les conseils d'école.

Sur cette base peuvent se rassembler des laïques d'options philosophiques et politiques différentes. Nous ne serons pas trop nombreux face à ceux qui, dans une logique de régression, remettent en cause en même temps que l'École laïque l'ensemble des acquis démocratiques et sociaux tels que la négociation des conventions collectives et l'indexation minimum des salaires sur les prix. Des gens dangereux dont la démarche politique s'inspire directement des thèses du catholicisme social. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est cette publicité pour un livre de J. Delors:

«Ouvrage intelligent et qui témoigne de l'ouverture d'esprit et de l'exigence sociale des auteurs... Un courant de pensée longtemps occulté en France, celui de Marc Sangnier, de la revue "Esprit", celui dont semblent largement inspirés bien des propos de François Mitterrand».

(page 34 du numéro d'octobre de la revue *Mutuelle générale de l'Éducation nationale*).

Décidément, on aura tout vu.

Serge MAHÉ.
